Concours de chanson

d'Stimme

2e EDITION

les nouveaux talents de la chanson en alsacien et en platt

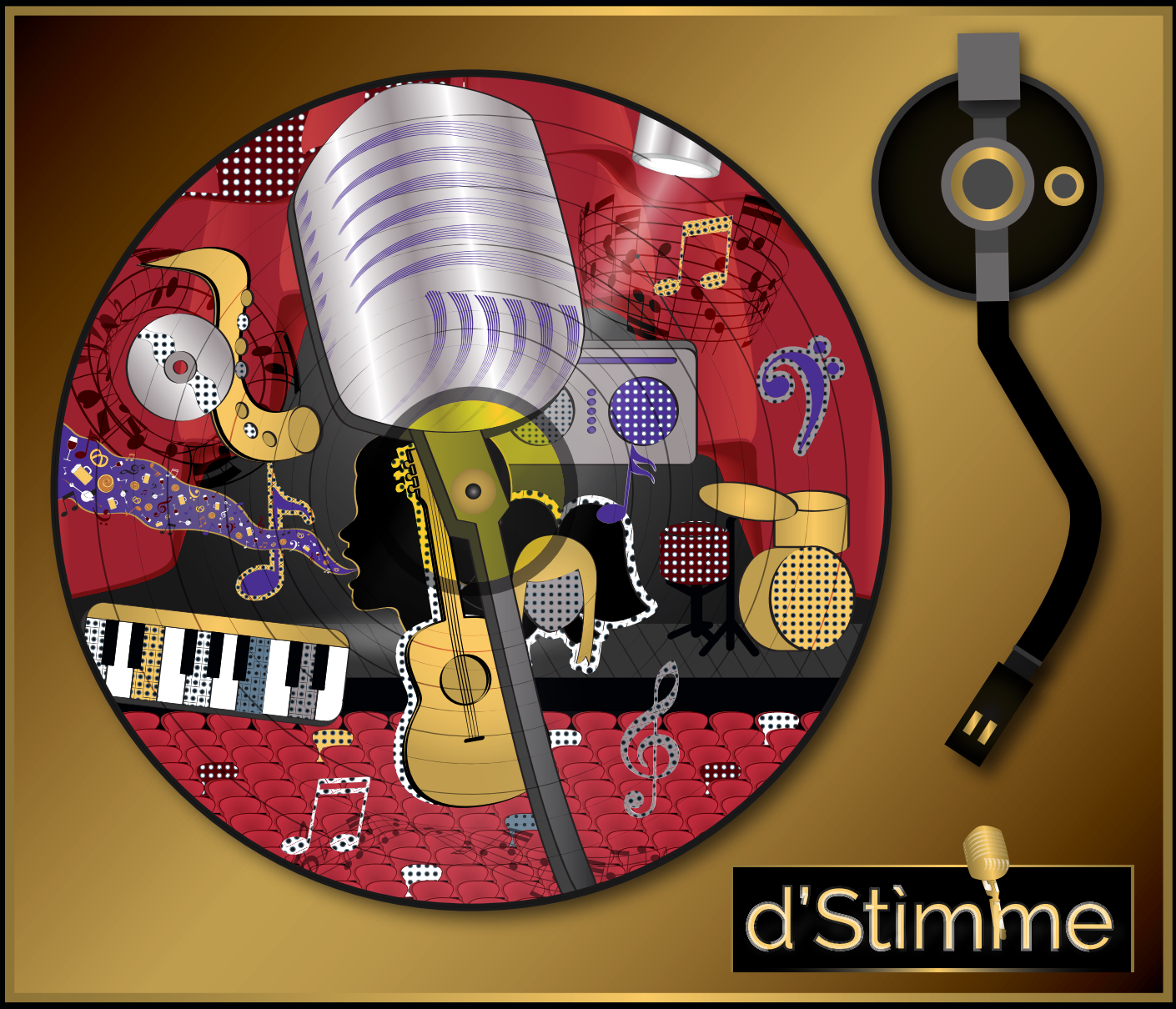

france bleu elsass

france bleu alsace

OLCA
OFFICE POUR LA LANGUE
ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE
BÂBBLA, REDDE, PRAXE, SCHWÄTZE

Sommaire

Le concours d'Stìmme 3

Qui peut participer ? 3
Comment s'inscrire ? 3
Les modalités de sélection 4
Les dotations 4
Le calendrier et le lieu d'enregistrement 4

Les acteurs du projet 5

Les organisateurs 5
Les partenaires 6

Le concours d'Stìmme

Au vu du succès rencontré par la première édition du concours de chanson radiophonique *d'Stimme* (les voix, en alsacien), l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) et France Bleu Elsass ont souhaité reconduire l'opération cette année.

À travers ce concours destiné aux artistes amateurs et semi-professionnels, l'OLCA et France Bleu Elsass ambitionnent de faire découvrir au public de nouveaux talents de la chanson en alsacien et en platt.

Le Crédit Mutuel, Orange, Cafés Reck, la Sacem, la Ville de Sélestat, le complexe culturel et festif Les Tanzmatten et France 3 Alsace apportent leur soutien à ce concours.

Qui peut participer ?

Le concours *d'Stimme* s'adresse à tous les artistes, amateurs et semi-professionnels, sans limite d'âge, en solo ou groupe.
Tous les genres musicaux sont acceptés.
Les seuls impératifs sont de chanter en langue régionale d'Alsace et de Moselle, et de n'avoir jamais sorti d'album.

Comment s'inscrire ?

L'inscription au concours *d'Stimme* est gratuite.

Les pièces à fournir :

- la fiche d'inscription disponible en téléchargement sur les sites www.olcalsace.org et www.francebleuelsass.fr.

- une maquette comprenant au moins un titre ou un lien vers un enregistrement audio ou vidéo (enregistrement amateur accepté).

La fiche d'inscription dûment complétée et la maquette sont à retourner au plus tard le 15 janvier 2018 par courriel à *stimme@radiofrance.com* ou par courrier :

FRANCE BLEU ELSASS
Monsieur Hervé de Haro
Directeur
4 rue Joseph Massol
67000 STRASBOURG

Les modalités de sélection

Le comité de sélection sera composé d'artistes et de professionnels, parmi lesquels Cathy Bernecker, Christian Hahn, Léopoldine HH, Robin Leon, Agnès Lohr, Matskat, Gaël Sieffert - gagnant de la première édition du concours, Albert Weber. Il élira les dix candidats les plus talentueux sur la base des maquettes et liens fournis. Seront pris en compte les critères suivants : articulation et diction, justesse et respect du tempo, qualité de la voix.

Les artistes sélectionnés se verront offrir un enregistrement en studio d'une chanson, qui sera diffusée sur France Bleu Elsass et France Bleu Alsace pendant toute la durée de vote. Les auditeurs pourront voter pour leur chanteur ou groupe préférés sur le site internet de France Bleu Elsass www.francebleuelsass.fr et via la page Facebook qui renverra vers le site.

A l'issue de la période de vote, le classement tiendra compte des votes du public et des notes attribuées par le jury. Le classement combiné tiendra compte pour 2/3 des votes du public et pour 1/3 des notes du jury.

Les trois candidats ayant obtenu le plus de votes se verront offrir la possibilité de jouer sur la scène des Tanzmatten à Sélestat en juin 2018. Afin de préparer au mieux leur prestation, ils seront accompagnés individuellement par des artistes professionnels alsaciens.

Lors du concert, le jury décernera le grand coup de chapeau à l'artiste qui fera la meilleure prestation scénique.

Les dotations

Le grand gagnant du concours se verra offrir l'opportunité d'enregistrer une maquette professionnelle de plusieurs chansons ainsi que le pressage de 500 CD.

L'OLCA et France Bleu Elsass apporteront également leur appui technique à la communication et la diffusion.

Le calendrier et le lieu d'enregistrement

Date limite pour l'envoi des candidatures :	15.01.2018
Pré-sélection des maquettes :	fin janvier 2018
Enregistrement d'un titre en studio pour les dix artistes présélectionnés :	courant février 2018
Diffusion des titres à l'antenne de France Bleu Elsass et France Bleu Alsace :	début mars 2018
Résultat des votes et sélection des trois artistes :	début avril 2018
Soirée concert aux Tanzmatten à Sélestat :	fin juin 2018

Les enregistrements de chansons pour les dix candidats pré-sélectionnés seront effectués dans le studio de France Bleu Elsass au 4 rue Joseph Massol à Strasbourg.

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

OLCA :
Mélanie Marzolf,
chargée de communication,
au 03 88 14 31 26 /
melanie.marzolf@olcalsace.org

Les acteurs du projet

Les organisateurs

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)

Créé en 1994 à l'initiative de la Région Alsace, l'OLCA est une structure associative, présidée par Justin Vogel, Conseiller régional et Délégué aux Identités territoriales du Grand Est. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques initiées par le Conseil régional et les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'OLCA mène une multitude d'actions et réalise de nombreux outils pour tous les publics - collectivités, entreprises, associations et particuliers, afin de développer l'usage et la visibilité de l'alsacien.
A découvrir sur son site internet www.olcalsace.org ; une mine d'informations à utiliser sans modération par les amoureux de la langue et de la culture alsaciennes et par ceux qui souhaitent les découvrir.

France Bleu Elsass

La radio de service public France Bleu Elsass fait partie du réseau des locales de Radio France. La radio et la production musicale sont les deux missions essentielles de France Bleu et, dans les programmes de ses chaînes comme dans l'activité de ses formations musicales, France Bleu s'efforce d'allier exigence culturelle et respect du grand public, obéissant en cela à sa mission éducative et sociale.

Pour l'accomplissement de toutes ces missions, le cahier des missions et des charges (http://bit.ly/1XRGrKw) fixé par décret définit, conformément à l'article 48 de la loi du 30 septembre 1986 (http://bit.ly/1NHRg78), les obligations de Radio France, notamment celles liées à sa mission éducative, culturelle et sociale, à la lutte contre les discriminations par le biais d'une programmation reflétant la diversité de la société française, ainsi qu'aux impératifs de la défense nationale, de la sécurité publique et de la communication gouvernementale en temps de crise.

Parmi les obligations générales figurent notamment l'illustration de la langue française et des langues régionales.

Les partenaires